

Directive à l'attention des Médecins et Pharmaciens valaisans

Restrictions d'utilisation et de remise de certains médicaments – COVID-19

24 mars 2020

Madame, Monsieur,

La situation d'approvisionnement de certains médicaments utilisés pour la prise en charge de patients atteints par le coronavirus devient difficile. Dans l'immédiat, cette situation concerne directement l'utilisation du Plaquenil® (hydroxychloroquine sulfate 200mg) produit par Sanofi-Aventis, mais pourrait concerner à l'avenir d'autres médicaments.

S'agissant du **Plaquenil®**, les experts consultés considèrent qu'il s'agit d'un traitement expérimental dont l'usage doit être réservé, au vu des connaissances actuelles très limitées sur son efficacité clinique, aux infections COVID-19 nécessitant une prise en charge hospitalière et ceci après une évaluation individualisée des avantages et des inconvénients potentiels.

Dans le respect de ces difficultés et afin de favoriser la prise en charge des situations les plus sévères (patients hospitalisés), nous demandons aux médecins et aux pharmaciens de se conformer aux décisions suivantes :

- Les médecins en cabinet doivent limiter leurs prescriptions de Plaquenil® aux patients souffrant d'une maladie chronique nécessitant l'administration quotidienne de Plaquenil® selon les indications reconnues par Swissmedic (lupus érythémateux, polyarthrite rhumatoïde, photo dermatose), en évaluant précisément les quantités prescrites afin d'éviter des stocks individuels.
- Les pharmaciens d'officines s'engagent à honorer uniquement les prescriptions d'hydroxychloroquine sulfate des patients atteints de maladie chronique connus de leur pharmacie.
- En cas de nécessité dans les prochaines semaines, nous nous réservons le droit de réguler l'approvisionnement de certains médicaments par d'autres mesures

Nous vous remercions vivement pour tout ce qui est fait actuellement afin que nous puissions mener à bien ces missions qui nous incombent.

Avec l'expression de nos sentiments distingués.

Mariette Furrer-Ruppen
Pharmacienne cantonale

Dr Christian Ambord
Médecin cantonal